Bureau météorologique.

Washington, 7 juin — Indications pour la Louisiane—Temps beau.

LE SCRUTIN D'AVANT-HIER.

MM. Abe Brittin, président actuel du Conseil Municipal, et W. Flower, maire de la Nouvelle Orléans, viennent de remporter une victoire éclatante. Ils s'étaient, tous les deux, avec un zèle qu'on ne saurait assez louer, mis à la tête de l'œuvre du drainage et de la construction des égouts, et la gloire du succès du scrutin d'hier leur revient sans contredit. Mais ils ont été puissamment aidés par les dames, et il y aurait de notre part ingratitude à ne pas le reconnaître, à ne pas les en remercier, comme le fait le maire. En fait, sur 6272 votes en faveur de la taxe, il n'y en a eu que 394 contre.

Le vote en faveur de la taxe représente une valeur de $36,390,362, et le vote contraire, $1,559,640. Il est impossible de rêver une plus complète victoire.

Maintenant que la question est réglée d'une façon telle, qu'il n'y a plus moyen de douter du succès, de songer même à lui faire la moindre opposition, il faut se mettre à l'œuvre, sans plus tarder.

La première mesure qu'il y ait à prendre, c'est d'obtenir, le plus tôt possible, du gouverneur, la convocation de la législature, qui seule peut sanctionner ce qui vient de s'opérer si heureusement.

Quant aux travaux, ils doivent commencer aussi promptement que possible ; mais, pour Dieu, qu'on ne se hâte que lentement; qu'on ne commence pas les travaux partout à la fois, comme on vient de le faire depuis quatre ou cinq mois. Si l'on ne met pas d'ordre dans les travaux, on peut fourrer la Nouvelle Orléans dans un bourbier d'où elle ne se tirera que dans trois ou quatre ans. En procédant avec mesure, quartier par quartier, on peut éviter les misères auxquelles se trouve exposée en ce moment une trop grande partie de la ville.

Cela prouve, pour le dire en passant, que nos ancêtres d'il y a cent ans, n'étaient pas seuls sujets à commettre des erreurs, des maladresses, et que leurs petits-fils ou leurs petits-neveux sont parfois susceptibles de mêmes bévues.

Le scrutin d'avant-hier, fait reposer sur le maire une très lourde responsabilité. C'est à lui que, de par la majorité, revient le droit de nomination des commissaires de drainage. Les paroles qu'il a déjà prononcées à ce sujet semblent indiquer qu'il comprend l'importance des devoirs qu'il a à remplir.

Nous avons la ferme confiance que le choix qu'il va faire des sept commissaires sera irréprochable.

LE BIRTH-DAY DE LA REINE.

C'était le 24 mai dernier grande fête à Londres, dans le Royaume-Uni et dans tout l'empire britannique.

Tout ce qui est Anglais dans le monde célébrait l'anniversaire de la naissance de la reine Victoria. Le quatre-vingtième, ne vous en déplaise. Et l'auguste octogénaire porte fièrement sinon allègrement le poids de ses seize lustres. Même dans le "loyalisme" de John Bull, il entre quelque fierté dans la contemplation d'une vie qui atteint à une longévité presque miraculeuse.

A mesure que la neige blanchit sur son front vénéré, il semble que la Reine se revête d'une majesté plus sacrée. Elle devient comme le type mystique de la race anglo-saxonne. Ce n'est plus la mère, ni la grand'mère, c'est l'aïeule, et pour un jour tous les Anglais s'inclinent devant elle, saluent de leurs hurrahs moins encore la souveraine que la patriarcale ancêtre en qui se résument la gloire, la puissance et la vitalité de leur patrie. Respect touchant, admiration exemplaire dont on ne saurait se défendre de s'émouvoir, en dépit du supestitieux fanatisme qui s'y allie, parce qu'il témoigne de la conscience et de la gratitude de toute une race envers celle qui depuis soixante-deux ans a personnifié l'inébranlable stabilité de la monarchie parlementaire incarnée dans la dynastie légitime !

La Reine prend une joie sans égale à ces effusions et à ces démonstrations de son peuple, qui s'accentuent à chaque nouvel anniversaire.

Déjà, devançant le jour faste, la Reine est arrivée à Londres et sa première visite a été pour Kensington Palace, son berceau.

C'est là, en effet, qu'elle est venue au monde, le 24 mai 1819. Sa mère, la duchesse de Kent, était dans toute la fraîcheur et dans tout l'éclat de sa beauté. Son père, qui semblait prédestiné à la succession d'Angleterre, mais qui avait le pressentiment de sa fin prochaine, discit en la montrant souriante dans sa petite robe blanche : "Regardez-la bien, car elle sera reine d'Angleterre."

Jamais enfance, encore qu'attristée par cette mort prématurée, ne s'écoula plus radieuse. Elle était si rose, si blonde, si gracieuse, si mignonne, avec ses grandé yeux bleus clairs qu'on ne l'appelait que la *Petite Fleur de Mai*. Pour qu'elle s'épanouît sans réserve, on lui laissa ignorer jusqu'à l'âge de douze ans l'avenir qui l'attendait. Sir Walter en mai 1828, écrivait : "On élève cette gentille princesse avec influiment de soins, et on la surveille si bien qu'aucune servante ne peut trouver le moyen de lui dire : "Vous êtes l'héritière du trône."

En même temps grandissait à Cobourg, le jeune prince, beau comme Apollon, que l'on appelait déjà le promis de la future reine d'Angleterre et que la duchesse de Saxe-Cobourg-Saalfeld appelait son *"petit éeureuil aux yeux bleus"*. Dès qu'elle fut devenue reine, le 20 janvier 1837, et qu'il lui fallut choisir entre les prétendants de toutes les cours d'Europe, elle donna sa main à ce fiancé que son cœur avait librement élu.

Ah ! les "Birth-days" des deux époux, qui en a rappelé mieux que la reine Victoria les intimités charmantes ! Ensemble, ils allaient jeunes et débordant d'une exubérance joyeuse, revoir les pièces du vieux palais de Kensington où elle était née.

Voici la chambre même de la duchesse de Kent. Le lit, les meubles, les tableaux, les tentures, tout a été religieusement conservé.

La Reine s'y est suivant l'usage, fait transporter, dans sa voiturette qu'elle n'a pas quittée. Elle est restée longtemps pensive devant un portrait de sa mère auprès duquel est suspendue une miniature la représentant elle-même, en robe bleue, à l'âge de cinq ans.

Mais bientôt les solennités du cérémonial l'ont forcée de s'arracher à ces pieux souvenirs et quelques instants après le pavillon royal et impérial flottait sur Buckingham palace. Le lendemain, l'historique et officielle demeure a ouvert à deux battants ses portes presque constamment fermées et il y a eu *drawing-room*.

Qui n'a pas assisté à ce défilé des femmes de la haute société britannique devant la souveraine, ne peut s'imaginer la richesse des toilettes, la profusion des bijoux, le ruissellement des diamants dans les galeries superbes et les salons de réception merveilleux : c'est un éblouissement qui dure plus de trois heures. La Reine y assiste en personne, sans pour cela quitter la toilette de deuil qui ne la quitte jamais. Mais elle laissera à ses enfants le soin de présider au bal de Cour, fixé à aujourd'hui. Trop heureuse de retourner à Windsor, en son pittoresque et délicieux manoir du plus pur gothique, où tout la fait se souvenir de sa "lune de miel" avec l'aîné toujours présent.

Là, elle se retrouvera au milieu de tous ses enfants et petits-enfants. Les absents les plus illustres—ceux qui portent couronne—seront représentés à cette réunion de famille, dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple.

Tant d'obligations auront quelque peu fatigué l'illustre octogénaire, bien que lord Salisbury ait récemment prétendu qu'elle rajeunissait d'un an chaque année, et elle s'éloignera de Windsor pour se réfugier à Balmoral, sous ce ciel frais et gris d'Ecosse, dont la couleur est empreinte de l'incurable mélancolies de ses pensers et de ses rêveries.

Mais il faudra que le train royal emporte là-bas toute une avalanche de souvenirs et ds présents. C'est de tous les points de l'empire britannique qu'arrivent, pendant les fêtes de "Birthday", tous les cadeaux des sujets fidèles, et il y en a de magnifiques. Ceux de la Cité de Londres en particulier seraient sans comparaison les plus riches si les dons des colonies et les hommages étincelants des Rajahs ne leur faisait concurrence.

On évalue à plus de trois millions les présents offerts cette année à la Reine par l'enthousiasme lyrique des Anglo-Saxons.

Qui songerait à s'en étonner ? Ils raffolent de leur vieille Reine, de la "bonne maman Victoria", ainsi qu'ils l'appellent, et c'est d'un cœur bien anglais qui lui souhaitent *Good health and long life*, c'est-à-dire de vivre cent ans et au-delà !

AMUSEMENTS.

Parc Athlétique.

Nous n'avons plus à faire l'éloge de l'orchestre de M. Brooke; cet éloge est dans toutes les bouches. On a beaucoup applaudi, hier soir, la "Wedding March," de Mendelssohn ; un valse charmante, de Waldfeutel, et surtout la célèbre ouverture du Camp de Silésie, par Meyerbeer. Mais le grand succès de la soirée a été remporté par Miss Sybil Sammis, qui a interprété magistralement le grand air de la "Reine de Saba," dans l'exécution duquel elle s'est conquis une grande réputation, ici, et ailleurs. Il suffit que le morceau chanté par elle soit annoncé sur le programme pour que la foule se porte au Parc Athlétique.

WEST END.

Le West End est en vogue plus que jamais. La foule s'y porte chaque soir. Le fait est qu'il offre au public des attractions aussi intéressantes que variées : des scènes de vaudeville très amusantes, des exercices d'acrobates, on ne peut plus émouvants et, surtout un concert dont le programme est remarquablement bien composé et dont les exécutions sont excellentes.

M. Perkins était inconnu, au commencement de la saison d'été; il est devenu en deux ou trois semaines extrêmement populaire. L'orchestre Perkins est assurément un des meilleurs que l'on est jamais entendu à la Nouvelle-Orléans, en plein vent, durant la saison d'été.

PROGRAMME.

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1899.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

Charles Gayarré et ses œuvres.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1900 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN,
P. O. Box 725.
Nouvelle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

W. C. H. Robinson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Brown et Jenkins Co., limitée, en Liquidation.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E. No 53 837

VENTE EN LIQUIDATION.

La propriété et les effets de la Compagnie limitée, Brown & Jenkins, en liquidation.

VENDREDI, 9 juin 1899, commençant à 11 A. M. sur les lieux, No 703 rue du Camp près de la rue Girod, en cette ville :

PAR W. C. H. ROBINSON, Encanteur — Bureau 812 rue Commune, Bâtisse Hennen—Par et en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans la cause sus-mentionnée et numérotée, ledit ordre signé le 4 mai 1899, et m'étant adressé, je procéderai à la vente à l'enchère publique,

D'un Tennessee assortiment, de très belles tapisseries, meubles et installations de bureau et étagères; lot de comptes courant. Le tout d'après l'inventaire enregistré, et à mon bureau.

Conditions—Comptant.

28 mai—28—juin 4 8 9

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE ET NEUF,

Nº 4917 et 4919, rue Dryades, entre les rues Roberts et Upperline.

Succession de Vve George Buyatt.

JEUDI, 6 JUILLET 1899.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, bureau 732 rue Commune— Le JEUDI, 6 juillet 1899 à midi à la Bourse de propriétés foncières, No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C Dossier No 58,553, daté le 31 mai 1899, dans l'affaire de la succession de Angeline Bienvenu, Vve de George Buyatt, à l'enchère publique il sera vendu :

Deux certains lots de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Upperline et Robert, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 11 et 12, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, connu comme les Nos 4917 et 4919 rue Dryades.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant, en plus, les taxes dues et exigibles en 1899 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu de l'intérieur.

2 juin—2 4 11 18 25—juil 2 5 6

VENTE DE RECEVEUR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.

GRANDE OCCASION SANS PRECEDENT pour les CAPITALISTES et les PLACEURS

Banque Métropolitaine vs l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans.

No 47,534—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

En vertu d'un décret de vente rendu et signé par l'Hon. John St-Paul, juge dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 1er juin 1899, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), No 840 rue Commune, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI le 19 juillet 1899, à midi, toutes les propriétés de l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans, meubles et immeubles, embrassant six magnifiques Brasseries connues comme la

BRASSERIE CRESCENT CITY, BRASSERIE LAFAYETTE, BRASSERIE LOUISIANA, BRASSERIE PÉLICAN, BRASSERIE SOUTHERN, BRASSERIE WECKERLING,

Ensemble avec une grande quantité d'autres propriétés foncières dans la ville de la Nouvelle Orléans et ailleurs et toutes les machines et accessoires desdites Brasseries, bestiaux, (bière, tonnellerie, comptes, réclamations, billets, jugements, etc., le tout complètement décrit dans l'inventaire enregistré, et sous les termes et conditions mises en avant dans ledit décret. De plus amples détails seront donnés dans des annonces futures. Actes de ventes aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu et le paiement des taxes de 1899, sur la propriété foncière, pardevant Lamar C. Quintero, notaire.

LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.

DINKELSPIEL & HART, & BUCK, WALSHE & BUCK,
Avocats pour A. G. Ricks, Receveur de l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans.

2juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

Mme Mary Kinberger, tutrice, vs Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 59,220—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juin 1899, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terra, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant, situé dans le Six ème District de cette ville, étant l'ilet No 32 borné par les rues Chesnut, Ferdinand, Broadway et Oliver, mesurant trois cents pieds sur chacune des rues Broadway et Chesnut, et deux cent quarante pieds sur chacune des rues Oliver et Ferdinand.

2° Treize certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situés dans le sixième District de cette ville (autrefois Greenville), dans l'ilet No 14, borné par les rues Foucher, Pine, Lowerline (autrefois Upperline) et le fleuve Mississippi (autrefois chemin public) désignés comme lots Nos six à dix-huit tous les deux inclusivement, sur le plan original de Greenville, fait par B. Buisson, daté le 15 avril 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire et mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir :

Le lot No 6 formant l'encoignure des rues Lowerline et Foucher et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Lowerline. Les lots Nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12, sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Foucher, sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Foucher et Pine et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Pine. Les lots Nos 14, 15, 16, 17 et 18 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Pine sur cent vingt pieds de profondeur, une partie de laquelle propriété est maintenant dans le fleuve Mississippi, ensemble avec tous les accroissements, alluvions et droits de batture qui y appartiennent.

3° Six certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situés dans Greenville, dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 16, borné par les rues Foucher, Market, Pine et North Market ou Broadway, désignés comme lots Nos 1, 9, 10, 11, 12 et 18 sur le plan original de Greenville et mesurant comme suit, à savoir : Les lots Nos 1 et 18 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue North Market sur cent vingt pieds de profondeur les lots Nos 9 et 10 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pine sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur—le lot No 11 formant l'encoignure des rues Market et Pine et mesurant trente pieds de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Pine; le lot No 12 mesurant trente pieds de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur. Le tout en mesure américaine.

4° Onze certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et en dépendant dans le sixième District de cette ville dans l'ilet No 23 borné par les rues Pine, Elizabeth, Market et North Market ou Broadway, désignés comme lots Nos 1, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 dans l'ilet No 23, Greenville; Les lots Nos 1 et 14 à 18 inclusivement sont contigus et mesurent cent quatre vingts pieds à la rue North Market ou Broadway sur cent vingt pieds de profondeur. Les lots Nos 9 et 10, mesurant soixante pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de cent vingt pieds et les lots Nos 11, 12 et 13 sont contigus et mesurent quatre-vingt dix pieds de face à la rue Elizabeth, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

5° Un certain ilet de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Broadway, Ferdinand, Pine et Oliver, désigné par le No 33 sur un plan fait par B. Buisson, voyer, daté le 21 avril 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire, d'après lequel ledit ilet mesure trois cents pieds de face à chacune des rues Broadway et Pine et deux cent quarante pieds de face sur chacune des rues Ferdinand et Oliver.

6. Un certain ilet de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Walnut, Chestnut, Market et Elizabeth, ledit ilet est désigné par le No 21.

7° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, dans l'ilet No 467 dans le Sixième district de cette ville borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, Dryades et St-Denis et lesquels lots mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue St-Denis, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Les dits lots sont désignés comme lots Nos 15 et 16 et sont contigus. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues St-Denis et Delachaise.

8° Huit certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, autrefois Bloomingdale, paroisse Jefferson dans l'ilet No Treize, borné par l'avenue State, les rues Magasin et Constance et la ligne de division de Hurtsville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 d'après un devis fait par George G. Friedrichs, encanteur, annexé à un acte déposé par C. H. Latillebeuvre, passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 22 novembre 1893, mesurant comme suit, à savoir : Les lots Nos 6, 7 et 8 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles ; Le lot No 9 mesurant trente-six pieds neuf pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et ils sont contigus ; Le lot No 10 mesurant trente et un pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles ; Les lots No 11, 12 et 13 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Magasins, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles et ils sont contigus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

W. J. Waguespack, avocat pour le plaignant.

19 mai—19 20 26—juin 2 9 16 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la Paroisse d'Orléans— No 56,957—Division D—A. R. Brousseau vs ses créanciers—Ordre de Cour—Considérant la pétition ci dessus, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit A. R. Brousseau, insolvable dans cette affaire, soit tenue conformément à la loi après avis et annonce le 28e jour de juin 1899, pardevant Frédéric C. Marx, notaire public, en cette ville pour voter sur l'application de décharge du dit insolvable et que ses créanciers soient notifiés conformément à la loi.

Nouvelle Orléans, 24 mai 1899.

[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

25mai—25—juin 8 23

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de Propriétés de valeur, à savoir :

I. LE LOCAL CONNU COMME LE NO 1129 RUE BOURGOGNE ENTRE LES RUES HOPITAL ET URSULINES.

II. LE LOCAL COIN DES RUES URSULINES ET BOURBON, (dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Royale et Hôpital.

III. Et la moitié indivise des propriétés ci-dessous décrites et l'usufruit de l'autre moitié durant le terme de la vie naturelle de Mme Mary Rotty, veuve de feu John George Wagner, défenderesse dans le procès ci-dessous mentionné, à savoir :

1° LE LOCAL COIN DES RUES URSULINES ET DAUPHINE, (dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Hôpital et Bourbon.

2° LE LOCAL COIN DES RUES URSULINES ET ST-CLAUDE, (dans l'ilet borné par lesdites rues et la rue Remparts et le Chemin du Bayon.)

3° LE LOCAL NOS 2127 ET 2129 RUE ORLEANS, entre les rues Galvez et Johnson, (la rue à l'arrière étant la rue Ste-Anne.

4° LE LOCAL NOS 1018 ET 1020 RUE HOPITAL, entre les rues Bourgogne et Remparts, (la rue à l'arrière étant la rue des Ursulines.)

Whitney National Bank vs Veuve Marie Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,646.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 6 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de cet e ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Hôpital, Ursulines et Remparts, commençant à une distance de quatre-vingts pieds de la rue Hôpital et mesurant le dit lot en mesure américaine, vingt trois pieds cinq pouces et trois lignes de face sur la rue Bourgogne, par une première profondeur de cinquante-trois pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Hôpital ensuite s'élargissant de dix pouces 5 lignes, et une seconde profondeur de soixante quatorze pieds sept pouces et 1 ligne sur la ligne du côté vers la rue Ursulines, ledit lot ayant une première profondeur de quatre-vingt quinze pieds onze pouces, ensuite s'élargissant huit pieds dix pouces et une ligne. Il y a une seconde profondeur de trente et un pieds onze pouces et cinq lignes et une largeur dans le fond de trente-trois pieds deux pouces et une ligne.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec les batisses et améliorations qu'y s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent située dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Ursulines et Hôpital et mesurant [ladite portion de terre] en mesure américaine 35 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines par 90 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur et face sur la rue Bourbon.

III La moitié indivise des propriétés ci-dessous énumérées et l'usufruit de l'autre moitié durant le terme de la vie naturelle de Mme Mary Rotty la veuve du défunt M. John George Wagner, à savoir :

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans ledit Deuxième District dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Dauphine Hôpital et Bourbon, formant l'encoignure des rues Ursulines et Dauphine et mesurant en mesure américaine trente deux pieds sept pouces de face sur la rue Ursulines par quatre-vingt-onze pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Dauphine ; ledit lot est désigné par la lettre A sur un plan annexé à un acte passé pardevant Antoine Doricourt, notaire, le 25 février 1870.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même dit second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Ursulines, Remparts et Bayou Road, sur un plan de Bougerol, en date du 10 octobre 1840, dans le bureau de C. V Foulon, ancien notaire. Laquelle portion est désignée par le No Un sur ledit plan et mesurant en M. A., Trente pieds de face à la rue Ursulines, sur cinquante-six pieds trois pouces de profondeur et face à la rue St-Claude.

3° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Second District dans l'ilet borné par les rues Orléans, Johnson, Galvez et Ste-Anne, désigné par le No 111 sur un plan fait par Cosmier, le 22 avril 1847, déposé dans les archives de A. Mazureau, ancien notaire ; lequel dit lot de terre mesure trente pieds de face à ladite rue Orléans sur soixante-quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et borné sur un côté par le lot 110 et de l'autre côté par le lot 112.

4° Et une moitié de lot et une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le dit Second District, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Bourgogne et Remparts, ladite moitié de lot de terre mesure trente pieds de face sur la rue Hôpital par cent vingt pieds de profondeur et ladite portion de terre touchant audit lot et mesurant huit pieds six pouces de face sur la rue Hôpital par une profondeur de quatre-vingts pieds.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Félix J. Dreyfous, avocat pour la plaignante.

2 juin—2 3 9 16 23 30—juil 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District,

No 918 rue Kerlerec, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Robert Upshur vs Veuve V. Haug.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,089—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Esplanade, Bourgogne et Dauphine, mesurant trente deux pieds de face à la rue Kerlerec sur cent vingt pieds de profondeur, étant la même propriété achetée par elle de Chas Stiegler par acte de J. Hy Forcelle, daté le 15 juin 1866. Reg. C. O. Bk 124, P. 270.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Premier District,

Germania Savings Bank of New Orleans vs S. J. Hart et Mme H. H. Hart et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,263. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain ilet de terre vacant ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier District de cette ville, désigné par le No un sur un plan dressé par Louis Sargent, voyer daté le 25 avril 1849, déposé en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire, ledit ilet étant borné par les rues Commune, Clark, Gravier et l'avenue Hagan, et étant maintenant désigné par le No 690 sur le nouveau plan de la ville.

2° Toute cette certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou dépendant de quelque façon en dépendant, située dans le premier district de cette ville, bornée par ou comprise dans le canal de drainage de la rue Julie, les rues Génois, Télémachus et Gravier, et mesurant deux cent quatre-vingt deux pieds trois pouces et trois lignes plus ou moins de face à la dite rue Gravier avec une profondeur et façade sur la rue Genois de trois cent cinquante pieds et une profondeur et façade de deux cent quatre vingt seize pieds à la rue Télémachus s'étendant au dit canal de drainage de la rue Julie sur laquelle elle fait face. Deux cent soixante-dix-sept pieds, comprenant la façade sur la rue Gravier de l'ilet ne terre que J. H. Keller, à acquis de la succession de Henry J. Ranney par un acte passé pardevant M Gernon, un notaire en cette ville le 28 janvier 1860.

Un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville étant l'ilet No 725 compris dans et borné par les rues Télémachus, Cortez et Gravier et l'avenue Tulane.

Douze certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations là-dessus et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 714 (autrefois No 93) bornée par les rues Communs, D'Hémecourt, Genois et Télémachus, et numérotés de un à cinq, et de seize à vingt deux inclusivement d'après un plan dressé par Oliver et Martin, voyers, daté le 9 mai 1867 et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, ancien notaire, comme plan No 22 du livre de plans No 7, lesdits lots de terre sont contigus et mesurent comme suit :

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Commune et Genois et mesurant trente pieds dix pouces de face à la rue Commune sur cent un pieds dix pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Genois.

Le lot No 2 mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Commune sur cent huit pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de division.

Les lots Nos 3, 4, et 5 mesurent chacun trente pieds huit pouces à la rue Commune sur les profondeurs suivantes : Cent-quatorze pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne séparant le lot No 3 du lot No 4 : Cent-vingt pieds, huit pouces et six lignes sur lignes de division des lots Nos 4 et 5 et cent-vingt-sept pieds sur la division des lots Nos 5 et 6.

Les lots Nos 16 à 20 inclusivement mesurent chacun trente pieds huit pouces de face à la rue d'Hemécourt sur une profondeur de cent-huit pieds en ne lignes parallèles. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues D'Hémecourt et Genois.

Et les lots Nos 21 et 22 mesurent chacun trente-quatre pieds, six pouces et six lignes de face à la rue Genois sur treize pieds, six pouces et quatre lignes

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Buck Walshe & Buck, avocats pour les plaignants.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un demi ilet de terre de valeur dans le Premier District.

Herman Michel vs Succession et Héritiers de Judah Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,151—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain demi ilet de terre ensemble avec tous droits, voies, priv